

Aucune disposition légale n'existe pour l'homme qui peut ressentir un besoin d'information et d'écoute. Pourtant, l'IVG peut être l'occasion de rencontrer l'équipe soignante pour :

Comprendre le processus de l'IVG et le vécu spécifique de la femme afin de pouvoir mieux accompagner sa partenaire ;

Dialoguer sur les questions de sexualité, de fonctionnement du corps féminin et masculin ;

Faire le point sur les méthodes de contraception et sur son implication personnelle dans la maîtrise de la fécondité.

Des ami(e)s, le médecin traitant, un professionnel de l'accompagnement peuvent être aussi des interlocuteurs à qui parler de cette situation si l'homme en éprouve le besoin.

Si 220 000 IVG sont pratiquées en France tous les ans, 220 000 hommes sont concernés aussi...

N'hésitez pas à en parler !

On était deux à le faire, donc j'assume ma part.
Jonathan, 28 ans

Moi je lui ai dit :
'je vais avoir 41 ans, je ne veux plus d'enfant, pourquoi pas la vasectomie'
Fred, 40 ans

J'aurais énormément apprécié qu'un professionnel me dise :
'vous avez des questions ?'
Ghislain, 35 ans


ancic
Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception
www.ancic.asso.fr

Cette plaquette a été réalisée par l'Association des centres d'interruption de grossesse et de contraception dans le cadre d'une opération cofinancée par le Fonds social européen, et le Conseil régional d'Ile-de-France et avec le soutien du Cermes3 (Inserm U 988) et d'Alice Coopératif Concept.



 **île de France**

 **Inserm**



**L'IVG:
une histoire
d'hommes
aussi...**

www.ancic.asso.fr


ancic

Légalisée en France depuis 1975, l'IVG est une liberté et un droit pour toutes les femmes :

40 % d'entre elles ont recours à l'IVG dans leur vie ;

Environ 220 000 IVG ont lieu tous les ans en France, à tout âge et dans tout milieu social¹.

Ce chiffre est stable depuis plus de 30 ans, alors que 80 % de la population féminine utilise une méthode de contraception².

Ces grossesses non prévues surviennent dans des circonstances très diverses et, dans 6 cas sur 10, sont suivies d'une décision d'avorter³.

L'IVG est un acquis social pour les femmes comme pour les hommes.

Quand elle m'a parlé j'étais fâché, mais j'étais aussi conscient du fait que je n'étais vraiment pas prêt à être père.
Noam, 19 ans

Même si, en définitive, cette décision appartient à la femme et que l'IVG est une intervention sur son corps, cet évènement concerne également l'homme.

Pour un homme, l'IVG peut être l'occasion de :

Découvrir sa fertilité et celle de sa partenaire ;

Se questionner sur une paternité possible ;

S'interroger sur les relations avec sa partenaire et sur le couple ;

Faire le point sur la contraception.

C'est le vécu en tant qu'homme de l'impuissance de quelque chose que l'on décide en commun, et qui physiquement est vécu que par l'autre.
Karl, 30 ans

Les études montrent que les hommes parlent rarement de l'IVG qui constitue, comme pour les femmes, un moment important et souvent difficile^{4,5}.

Même si j'ai des difficultés à parler de mon intimité, j'en parlerai parce que c'est quelque chose que j'assume et je ne pense pas être le seul.
Ahmed, 22 ans

La femme, qui a sensiblement les mêmes questionnements que l'homme, est directement confrontée au parcours compliqué de l'IVG :

Recherche du lieu de prise en charge ;

Consultations médicales et examens paramédicaux ;

Réalisation de l'avortement proprement dit.

L'IVG peut être pratiquée :

Par méthode médicamenteuse, soit dans un établissement hospitalier, soit à domicile avec un suivi médical spécifique ;

Par méthode chirurgicale, sous anesthésie locale ou générale, avec une hospitalisation de quelques heures.

Une consultation de contrôle est nécessaire dans les semaines qui suivent l'IVG.

Il est prévu par la loi que la femme puisse être accompagnée sur le plan psychosocial par un professionnel habilité⁶.

4) G. Cresson, Sociétés contemporaines, 2006, n° 61, p. 65-89

5) Étude réalisée par l'Ancis auprès de trois centres d'interruption volontaire de grossesse et de planification en Ile-de-France :
- Hôpital du Kremlin-Bicêtre (94)
- Hôpital Corentin Celton et Hôpital Européen Georges Pompidou (92 et 75)
- Hôpital Les Bluets (75)

6) Loi du 17 janvier 1975 et Loi du 4 juillet 2001

1) Drees, Études et Résultats, 2009, n° 712

2) N. Bajos et al, Population, 2004, n°59, p. 409-418

3) N. Bajos et al, Population & Sociétés, 2004, n°407